

Date de convocation : 23 septembre 2026

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande s'est réuni en séance ordinaire dans la salle La Consortée au Manoir de la Ville Cotterel à Montauban-de-Bretagne, sous la Présidence de Christophe Martins, après avoir été convoqué, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Brocéliande Communauté : Annick Aubin, Sophie Bléjean, Claire Desmars, Stéphanie Dumand, Roland Hercouët, Casimir Lechevalier, Éric Vallet,
Montfort Communauté : Chrystèle Bertrand, Fabienne Bondon, Régine Lefeuvre, Christophe Martins, Renan Parthenay, Anne-Sophie Patru, Joseph Thébault,
CC Saint-Méen Montauban : Etienne Bonnin, Magali Gautier, Mickaël Le Bouquin, Christelle Nogues, Vincent Palaric, Sophie Rabory,

Étaient excusés :

Montfort Communauté : Fabrice Dalino,
CC Saint-Méen Montauban : Patrick Herviou,

Était absente :

CC Saint-Méen Montauban : Marie-Hélène Le Pape,

Étaient représentés :

Montfort Communauté : Fabrice Dalino par Chrystèle Bertrand,
CC Saint-Méen Montauban : Patrick Herviou par Magali Gautier,

Membres en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Excusés / Absente : 2 / 1

Pouvoirs : 2

Secrétaire de séance : Renan Parthenay

PERSONNES ASSOCIEES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Étaient présents :

Conseil départemental : Jean-François Bohanne,
Chambre d'Agriculture : Frédéric Chevalier,
Conseil de développement : Christèle Fournier,
Initiative Brocéliande : Philippe Loison,

Étaient excusées :

Conseil régional : Claudia Rouaux,
Conseil départemental : Anne-Françoise Courteille,
Chambre de Commerce et d'Industrie : Christelle Callarec,

Étaient absents :

Conseil départemental : Charlotte Faillé,
Chambre de Métiers et de l'Artisanat : Pierrick Vilboux,

Délibération n° 2026-33
DÉVELOPPEMENT LOCAL : NATURA 2000 FORET DE PAIMPONT : CANDIDATURE DU SYNDICAT MIXTE
EN QUALITE DE STRUCTURE OPERATRICE DU SITE POUR LA PERIODE 2026-2029

Proposé par la France en 1999 à la Commission européenne comme site d'intérêt communautaire en application de la directive CEE 92/43 dite « directive Habitats-faune-flore », le site Natura 2000 n°FR5300005 « Forêt de Paimpont » comprend 14 habitats d'intérêt communautaire, 2 espèces de flore d'intérêt communautaire et 10 espèces de faune d'intérêt communautaire.

Les habitats forestiers servent d'écrin à d'autres habitats remarquables : tourbières, landes et étangs forestiers. Le site abrite également de nombreuses espèces végétales et animales, dont une douzaine est reconnue d'intérêt européen.

Le site est étendu sur 1 217 ha réparties sur 7 communes : Paimpont, P
Concoret, Néant-sur-Yvel, Tréhorenteuc, Campénéac et Loyat en Morbihan.

La gestion d'un site Natura 2000 repose sur un document de gestion appelé Document d'Objectifs ou DOCOB (DOCOB). Élaboré localement sous l'égide d'un comité de pilotage (COPIL) rassemblant l'ensemble des acteurs d'un site, le DOCOB comprend un diagnostic de l'état de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site, un état des lieux des activités socio-économiques développées sur le territoire ainsi que des mesures visant le maintien, ou la restauration, dans un bon état de conservation, des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Depuis 2016, à la suite d'une délibération du Conseil en date du 21 décembre, le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande est opérateur du site Natura 2000 n° 530005 « Forêt de Paimpont ». Le Comité de pilotage désigne, tous les 3 ans, la structure opératrice et son Président. La dernière désignation a eu lieu à l'occasion du COPIL du 24 octobre 2023.

En tant que structure opératrice, le Syndicat mixte est chargé de mettre en œuvre les orientations du DOCOB, approuvé par arrêté préfectoral en 2006, visant à atteindre un équilibre entre conservation des milieux naturels et développement raisonné des activités humaines (sylviculture, agriculture, pisciculture, tourisme, urbanisation, etc.).

Pour réaliser les mesures de conservation définies pour les habitats du site, le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande missionne le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).

Concrètement, la prestation d'accompagnement réalisée par le CNPF est la suivante (représentant environ 42 jours de travail par an) :

- Mettre en œuvre la contractualisation sur le site
- Organiser et animer 1 ou 2 réunions du comité de pilotage
- Apporter aux porteurs de projets, dans le cadre des procédures d'évaluation des incidences, les informations dont il dispose et qui peuvent leur être utiles pour mesurer et évaluer l'impact de leurs projets
- Participer aux réunions de réseau Natura 2000
- Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et mener des actions de sensibilisation et d'amélioration de la connaissance à leur sujet
- Animer et mettre à jour une plate-forme Web dédiée au site Natura 2000
- Participer à l'élaboration et la diffusion d'une culture partagée sur Natura 2000 (intérêts, ambitions et finalités) et plus particulièrement sur le site Forêt de Paimpont
- Accompagner des porteurs de projets sur le volet technique préservation des sites et contractualisation avec les partenaires
- Assurer le suivi administratif et financier

Pour financer la mission, le Syndicat mixte sollicite chaque année, dans le cadre de l'appel à projets régional « Soutien aux sites Natura 2000 : élaboration, révision et animation des DOCOB », une subvention dédiée au financement des opérations des sites Natura 2000 pour l'élaboration/révision des documents de gestion ainsi que pour l'animation de ces sites.

L'appel à projets s'inscrit à la fois dans :

- Le budget régional visant à « Accompagner les sites Natura 2000 »,
- Le Programme FEDER-FSE+ 2021-2027, Objectif spécifique 3.5 : Préserver et reconquérir la biodiversité ;
Action 3.5.1 : Soutien aux aires protégées sous protections réglementaires et/ou document de gestion.

Pour l'année 2026, le Syndicat mixte a sollicité (délibération du 27 janvier 2026) un soutien financier de la Région de 8.796,46 € et du FEDER de 13.194,69 €. Les dépenses liées à la rémunération du prestataire (15.876,00 € HT) sont donc quasi intégralement couvertes par cette recette.

La prochaine réunion du COPIL est programmée le 08 octobre 2026 à 15h00 dans les locaux du CPIE à Concoret. A cette occasion, seront désignés la structure chargée du suivi et de la mise en œuvre du DOCOB ainsi que le Président du COPIL.

➔ **Après en avoir délibéré, les membres du Conseil syndical, à l'unanimité, :**

- **Autorisent le Syndicat mixte à candidater en qualité de structure en charge du suivi et de la mise en œuvre du DOCOB**
- **Donner mandat à Monsieur Roland Hercouët pour candidater à la Présidence du COPIL**
- **Autorisent le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

À Montauban-de-Bretagne, le 29 septembre 2026

Pour copie conforme ;

Le Président, Christophe Martins



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.